

SEANCE PLENIERE DU 18 JANVIER 2016
Amendement déposé par le groupe FN / RBM et présenté par France Jamet
Rapport N°2016/AP-JANV/15 - MOYENS DES GROUPES

AMENDEMENT

L'ARTICLE UN du projet de délibération est remplacé comme suit :

« La dotation en personnel de chacun des groupes politiques sera calculée selon les modalités ci-après :

Groupe	Nombre d'élus	Dotation proportionnelle en € Base année 2016	Total en €
SRC	49	1 392 749,50 x (49/158)	431 928,64
ERG	17	1 392 749,50 x (17/158)	149 852,79
NMEC	26	1 392 749,50 x (26/158)	229 186,63
UEDC	23	1 392 749,50 x (23/158)	202741,02
FN RBM	40	1 392 749,50 x (40/158)	352 594,81
NON INSCRITS	3	-	-
RELIQUAT NON AFFECTE	-	1 392 749,50 x (3/158)	26 444,61
TOTAL	158	1 392 749,50	1 392 749,50

Cette répartition pourra évoluer en cas de modification de la composition des groupes conformément aux règles édictées par le règlement intérieur, avec une enveloppe calculée selon les modalités légales. »

Exposé des motifs :

En démocratie, le respect des résultats électoraux est un principal fondamental. Par ailleurs, le principe d'égalité est un des trois piliers de notre République. Afin de respecter le premier tout en garantissant le second, il convient donc de répartir, l'enveloppe de référence pour l'année 2016 qui s'établit à 1 392 749,50 euros, au prorata du nombre de membres de chaque groupe.